

« Doux pays de mon enfance ... » Cabris dans les Alpes Maritimes (06)

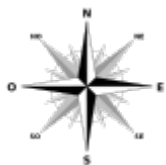


Cabris est située au Nord-Ouest de Grasse (7 km); à 30km de Cannes et à 48km de Nice

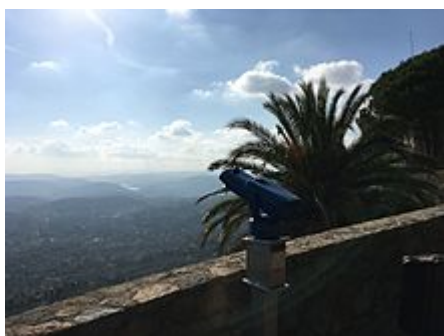
Du haut des 550 m d'altitude, les nombreux points de vue offrent un magnifique paysage sur la [mer Méditerranée](#).

À proximité, on trouve de nombreux autres villages tels que [Spéracèdes](#), [Le Tignet](#), [Saint-Cézaire-sur-Siagne](#), [Saint-Vallier-de-Thiery](#), [Peymeinade](#).

Communes limitrophes de **Cabris**

Saint-Vallier-de-Thiery	Saint-Vallier-de-Thiery	Grasse
Spéracèdes		Grasse
Spéracèdes	Peymeinade	Grasse

Géologie et relief

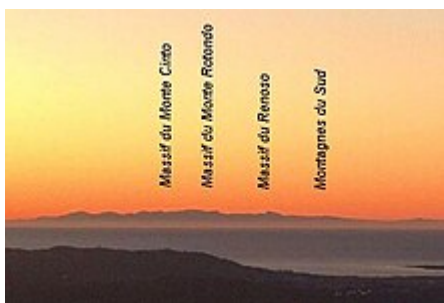


Vue du pays de Grasse et du [lac de Saint-Cassien](#) depuis Cabris.

[Village perché](#) avec vue sur le Massif du [Tanneron](#), sur la [mer Méditerranée](#) et le [Golfe de La Napoule](#), sur le [Lac de Saint-Cassien](#) et le [Massif de l'Esterel](#).

La Corse vue de Cabris

La Corse est visible en vue directe depuis la place de l'église par temps clair le matin en hiver. L'altitude de Cabris (550 m) permet la vue directe des montagnes corses situées à plus de 1 000 m d'altitude¹,[Note 1](#).



La ligne des sommets de la Corse vue du village de CABRIS. Photo prise fin janvier au matin juste avant le lever du soleil (fort Mistral la veille)

[afficher]

Calcul de l'altitude des sommets de Corse visibles en vue directe depuis Cabris

Sismicité

Commune située dans une zone de sismicité modérée².

Hydrographie et les eaux souterraines

Production d'eau³ :

- 7 Sources,
- 2 puits.

Cabris dispose de la station d'épuration intercommunale de Peymeinade d'une capacité de 20 000 [Équivalent-habitants](#)⁴.

Climat

Climat classé Cfb dans la [classification de Köppen](#) et Geiger⁵.

Article détaillé : [Climat des Alpes-Maritimes](#).

Voies de communications et transports

Voies routières

Le village est accessible via la route de Cabris (D 4) ainsi que la D 11.

Transports en commun

- [Transport en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Le village est desservi par plusieurs lignes du réseau [Sillages](#) :

- Ligne 33 ([Saint-Cézaire-sur-Siagne](#) — [Grasse](#)) : 12 A/R par jour du lundi au vendredi en période scolaire de 6 h 45 à 19 h 30, 6 A/R par jour le samedi et du lundi au vendredi en vacances scolaires ;
- Ligne 38 ([Saint-Vallier-de-Thiery](#) — [Saint-Cézaire-sur-Siagne](#)) : 1 A/R le samedi toute l'année (sauf férié) ;
- Ligne 307 (Cabris — [Peymeinade](#)) : fonctionne du lundi au samedi à *la demande*⁶.

Intercommunalité

Commune membre de la [Communauté d'agglomération du Pays de Grasse](#).

Urbanisme

Typologie

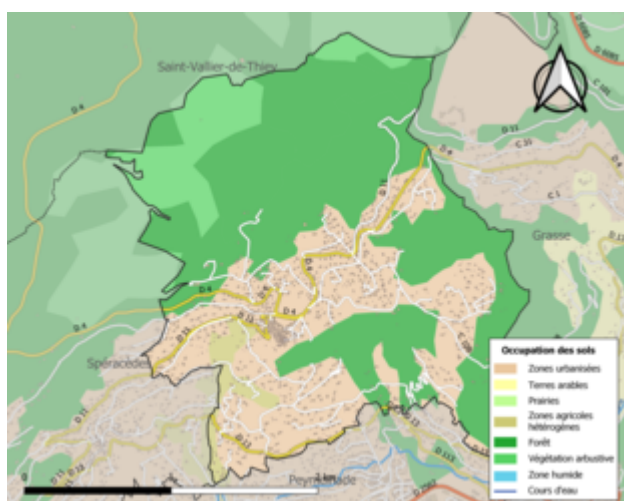
Cabris est une commune urbaine [Note 2,7](#). Elle fait en effet partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'[Insee8,9](#). Elle appartient à l'[unité urbaine](#) de [Nice](#), une agglomération intra-départementale regroupant 51 communes [10](#) et 942 886 habitants en 2017, dont elle est une commune de la [banlieue](#). L'agglomération de Nice est la septième plus importante de la France en termes de population, derrière celles de [Paris](#), [Lyon](#), [Marseille-Aix-en-Provence](#), [Lille \(partie française\)](#), [Toulouse](#) et [Bordeaux11,12](#).

Par ailleurs la commune fait partie de l'[aire d'attraction de Cannes - Antibes](#), dont elle est une commune de la couronne [Note 3](#). Cette aire, qui regroupe 24 communes, est catégorisée dans les aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants [13,14](#).

La commune dispose d'un [plan local d'urbanisme15](#).

La commune est intégrée dans le Périmètre du [Schéma de cohérence territoriale](#) (SCoT'Ouest acté par Arrêté préfectoral le 23 mai 2007 [16](#)).

Occupation des sols



Carte de l'occupation des sols de la commune en 2018 ([CLC](#)).

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la [base de](#)

[données européenne](#) d'occupation [biophysique](#) des sols [Corine Land Cover](#) (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (61 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (64,4 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (51,2 %), zones urbanisées (36,5 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (9,8 %), zones agricoles hétérogènes (2,6 %)[17](#).

L'[IGN](#) met par ailleurs à disposition un outil en ligne permettant de comparer l'évolution dans le temps de l'occupation des sols de la commune (ou de territoires à des échelles différentes). Plusieurs époques sont accessibles sous forme de cartes ou photos aériennes : la [carte de Cassini](#) (xviii^e siècle), la [carte d'état-major](#) (1820-1866) et la période actuelle (1950 à aujourd'hui)[18](#).

source : wikipedia